

Jusqu'à présent, les attentes vis-à-vis des PSE comme solution tournée vers le marché pour la conservation et le développement n'ont pas été satisfaites. 3

Les biens publics doivent-ils nécessairement rester publics ? 8

Nous ne pouvons attendre pour agir face à REDD-plus. 10

Pourquoi, en dépit de leur importance mondiale, si peu d'investissements externes ont afflué vers les entreprises forestières locales – particulièrement dans le Sud ? 14

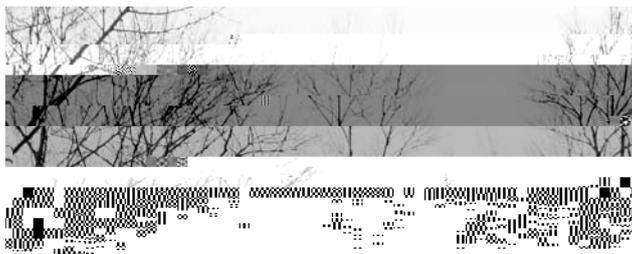


Le financement des forêts



L'intégration des marchés de l'eau et du carbone dans les paysages

David Huberman, Gill Shepherd et Luc Emerton de l'UICN réfléchissent sur quelques leçons tirées des expériences avec les PSE dans le cadre de la Stratégie « Moyens d'existence et Paysages » de l'UICN.

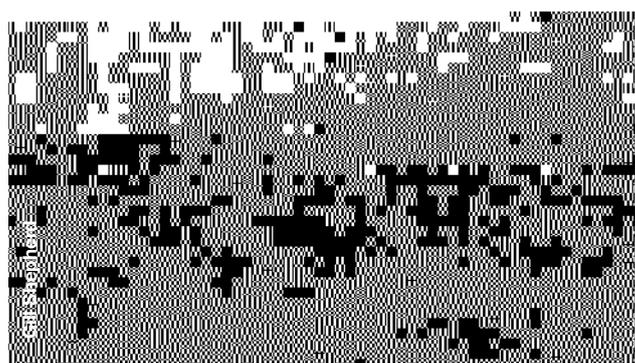


De façon générale, le marché des crédits de carbone forestiers domine actuellement le portefeuille des PSE. Au niveau local, la plupart des exemples de projets de PSE concerne des bénéficiaires en aval récompensant des exploitants fonciers en amont pour la gestion durable des bassins versants. Alors que les deux modèles de PSE requièrent la réalisation de paiements afin de garantir la régulation des cycles naturels décisifs (c'est-à-dire le carbone et l'eau), ils ont peu d'autres choses en commun.

Jusqu'alors, les attentes vis-à-vis des PSE en tant que solution tournée vers le marché pour la conservation et le développement n'ont pas été atteintes. La génération de revenus suffisamment importants pour permettre de réellement faire la différence s'est avérée difficile et n'a pas réussi à offrir des incitations suffisantes permettant de stimuler la conservation des écosystèmes et le développement des moyens d'existence.

En privilégiant le paysage plutôt qu'un système de production ou un service écosystémique spécifique, la Stratégie « Moyens d'existence et Paysages » de l'UICN (LLS en anglais) se concentre sur les compromis économiques auxquels sont confrontés les gens dans la vraie vie. Cette stratégie reconnaît que les écosystèmes génèrent des services multiples qui ne sont pas tous compatibles, et que les moyens d'existence se composent de nombreux éléments différents. Par conséquent, les PSE ne devraient pas être mis en œuvre de façon isolée ; ils doivent être intégrés au sein d'une approche du paysage qui prenne en compte les risques associés à l'introduction d'incitations économiques au cœur de la conservation.

Une stratégie consiste à orienter les paiements du carbone en direction des régions où existe déjà une fourniture de services écosystémiques liés à l'eau, mais qui, à eux seuls, ne sont pas suffisants pour garantir la conservation. Cette approche est séduisante dans des endroits tels que l'écorégion de Lachuá au Guatemala – un paysage forestier qui est aussi une zone humide d'importance internationale de la Convention de Ramsar. Le projet LLS de Lachuá met à profit une longue expérience de gestion d'écosystèmes communautaires. Dans le Bassin Versant de Miyun en Chine, le Programme LLS travaille à l'amélioration des paiements effectués aux communautés situées en amont, en reconnaissance des services écosystémiques qu'elles fournissent aux usagers de l'eau résidant à Beijing. Les paiements sont motivés par des préoccupations locales



Évaluer le potentiel des PSE au sein des paysages

Au cours de la dernière décennie, les paiements pour les services écosystémiques (PSE en français) sont devenus une mesure de plus en plus populaire d'incitation à la conservation. Toutefois, il n'existe toujours pas de consensus clair concernant le potentiel réel des PSE – pour améliorer les moyens d'existence des fournisseurs de services écosystémiques ou pour générer des incitations efficaces à la conservation. La question de savoir dans quelle mesure les PSE constituent un outil de réduction de la pauvreté rurale est sujette à dispute et vivement débattue.

La gestion et la conservation forestières ont été des éléments centraux du mandat du FEM au cours des 18 dernières

Une vision large des forêts

- D'un groupe d'experts *ad hoc* à durée indéterminée dont les membres seront composés de représentants gouvernementaux et qui accueillera d'autres parties prenantes, qu'ils soient non-gouvernementaux, universitaires ou privés, en tant qu'observateurs ;
- D'un Processus Facilitateur qui générera un programme dynamique pour aider à mobiliser et encourager de nouvelles ressources financières supplémentaires de l'ensemble des sources pour le SFM (dont les paiements pour services environnementaux et le mécanisme REDD-plus) et pour, entre autres, identifier les obstacles, les lacunes, et les opportunités de financement du SFM.

La première étape du processus facilitateur comportera un projet d'étude du financement et des lacunes de financement au sein du SFM, en s'appuyant sur deux catégories de pays qui souffrent d'importantes lacunes dans le financement par des donateurs : les petits Etats Insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière. Cette première phase a reçu un financement initial du Département Britannique pour le Développement International. Lors d'une deuxième phase

Après 17 ans de débats, les États Membres des Nations Unies sont arrivés à un accord clé le 30 octobre 2009 avec l'adoption d'une résolution sur le financement de la Gestion Forestière Durable (ci-après dénommée « Résolution sur le Financement »).¹

Cet accord est crucial pour les forêts, qui ont toujours représenté un problème complexe aussi bien au niveau international que national. Les forêts sont éminemment transdisciplinaires, trans-institutionnelles intersectorielles et ont d'importantes implications bien au-delà des secteurs environnementaux et du bois. Dans de nombreux cas, des secteurs connectés tels que l'agriculture et les transports ont un impact plus important sur la couverture et la gestion forestières que les secteurs environnementaux et du bois eux-mêmes. Les débats dans les forums internationaux ont reconnu ces liens depuis plus d'une décennie ; pourtant, les structures

institutionnelles sous-jacentes de la gouvernance forestière aux niveaux national et international demeurent sectorielles. Cette divergence, bien qu'identifiée depuis des années par le FNUF, continue de poser un important défi au SFM, notamment en termes de financement.

L'Instrument Juridiquement Non Contraignant Concernant Tous les Types de Forêts (« l'Instrument concernant les Forêts ») adopté en 2007 ainsi que l'actuel Programme de Travail Pluriannuel fournissent au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) la capacité de regarder au-delà des frontières sectorielles. La résolution sur le financement mettra encore plus à profit cette vision holistique, permettant ainsi au FNUF d'identifier les lacunes en termes de financement dans tous les domaines du SFM, particulièrement à mesure qu'il favorise la création:

Programme d'Investissement Forestier: Mettre en place des réformes préparatoires pour REDD-plus

Patrick Verkooijen de la Banque Mondiale fournit une mise à jour concernant le Programme d'investissement forestier.

Alors que l'architecture internationale concernant la mise en œuvre du REDD-plus est toujours en discussion, des pays investissent d'ores et déjà des ressources en adressant les défis de l'agenda REDD-plus dans leurs contextes national et régional. Il existe une large gamme d'institutions à différents niveaux mandatées pour appuyer les activités REDD-plus, telles que le Fonds de Partenariat sur le Carbone Forestier de la Banque Mondiale (FCPF en anglais) et le Programme REDD des Nations Unies. Les pays en développement sont confrontés à l'urgence de gérer de façon durable leurs forêts dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation forestière – un problème particulièrement complexe face à la compétition entre les priorités du développement. Dans ce contexte, le récent Programme d'Investissement Forestier (FIP en anglais) est un programme pilote au sein du Fonds d'Investissement Climatique (FIC) élaboré pour offrir un financement relais décisif. Au sein de l'architecture de financement plus large du REDD-plus, le financement FIP montrera comment les cinq banques multilatérales de développement peuvent travailler avec les pays pour adresser les moteurs directs et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation forestière.

Financement relais ouvert

Le principal but du FIP est d'appuyer les efforts REDD des pays en développement, en fournissant un financement relais ouvert en vue de réformes préparatoires et d'investissements publics et privés identifiés à travers des efforts nationaux de l'élaboration d'une stratégie pour la préparation de REDD-plus, tout en prenant en considération les opportunités pour les aider à s'adapter aux impacts du changement climatique sur les forêts. De plus, le FIP contribuera à générer de multiples bénéfices tels que la conservation de la biodiversité, la protection des droits des populations indigènes et des communautés locales, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural.

Un élément important du FIP consiste à promouvoir un changement par la transformation en renforçant l'appropriation de multiples parties prenantes aux niveaux local et national, et en fournissant des financements forestiers améliorés pour catalyser la transformation des politiques et des modèles de développement habituels. Le FIP est spécialement

...il est également essentiel que l'appui se construise à partir de la base.

conçu pour aider à financer les investissements à grande échelle et générer des ressources financières additionnelles, parmi lesquelles des ressources du secteur privé.

Collaboration institutionnelle

En tant que mécanisme de financement relativement récent, le FIP complète et coopère étroitement avec d'autres initiatives REDD-plus de démonstration et de mise en œuvre ainsi qu'avec les efforts REDD-plus en cours. Là où c'est applicable, le FIP met à profit le 'travail de préparation' financé par le FCPF, le Programme REDD des Nations Unies et d'autres initiatives, et devrait générer des leçons pour, et informées par, d'autres initiatives REDD-plus sur la façon de réaliser des impacts transformationnels et d'échelle dans la mise en œuvre des activités REDD-plus.

Selon le FIC, le FIP est conçu pour mettre en œuvre un nombre relativement petit de programmes dont la propriété et l'exécution reviennent aux pays afin de garantir la transformation mais aussi dans le but d'appuyer :

- Les investissements qui construisent de la capacité institutionnelle, de la gouvernance et de l'information forestière ;
- Les investissements dans les efforts de mitigation forestière dont les services écosystémiques ; et
- Les investissements en dehors du secteur forestier nécessaires à la réduction de la pression sur les forêts.

En février de cette année, six pays donateurs ont promis 406 millions de dollars américains au FIP. Sur la base de ce montant, le Conseil d'Administration du FIP a accepté de financer, pour commencer, cinq pays et pilotes régionaux.

On s'attend à ce que les activités financées par le FIP contribuent, au sein de chaque pilote, à d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière, à la gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone. Les pays choisis pour les pilotes nationaux sont l'Indonésie,

les individus dont le comportement est favorable aux intérêts plus larges de la société (par exemple, l'appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources) et renforcer la légitimité de la gestion forestière et des activités génératrices de revenus.

Il existe typiquement un compromis entre ces deux objectifs. Plus le nombre de personnes bénéficiaires est grand, plus les incitations pour les personnes dont il est important que les activités changent, seront diluées. Cependant, pour que les activités de conservation et de gestion forestières bénéficient d'une légitimité et d'un soutien larges, les bénéfices devraient être plus largement partagés que ne le prescrirait une considération stricte de l'efficacité des incitations efficaces.

Une large gamme d'expériences de partage des bénéfices

Une récente critique des expériences de partage des bénéfices au sein du secteur forestier et dans d'autres domaines, menée par l'auteur et ses collègues, montre une diversité d'expériences¹. Un des mécanismes courants de partage des bénéfices est le système d'imposition, grâce auquel des revenus issus des concessions de bois sont partagés avec l'état (et,

Pendant des siècles, les revenus tirés des forêts ont été sources de désaccord et de conflit et ont sapé une gestion sensible des ressources. Aussi, on peut gagner beaucoup en envisageant un partage plus approprié des bénéfices entre les parties prenantes au niveau national.

Pourquoi partager les bénéfices?

Les mécanismes de partage des bénéfices sont des accords locaux ou nationaux entre les parties prenantes (telles que le secteur privé, les communautés locales et les organisations à but non lucratif) relatifs au partage des bénéfices issus de la commercialisation des produits ou des services forestiers. En principe, deux objectifs majeurs motivent le partage des bénéfices : récompenser

Une inquiétude centrale de notre projet EEB (Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité) est l'invisibilité économique du capital naturel – l'incapacité de notre modèle économique dominant à reconnaître la valeur économique que fournit la nature à la société. La biodiversité et les services écosystémiques ont, de façon conventionnelle, été perçus comme des biens publics, c'est-à-dire, des biens disponibles pour tous et en quantité suffisante pour tous. Cela inclut l'air pur, l'eau douce, la richesse des espèces, et les nombreux autres services écosystémiques liés aux forêts. Cependant, nombre de ces forêts ainsi que leurs biens et leurs services sont désormais menacés par des pertes et par la rareté des ressources. La présomption de la corne d'abondance, selon laquelle ces biens publics seraient abondants et illimités, ne reflète tout simplement pas la dure réalité. Les pertes continues d'espaces naturels sont significatives, et leur impact sur les bénéficiaires du bien-être humain est palpable.

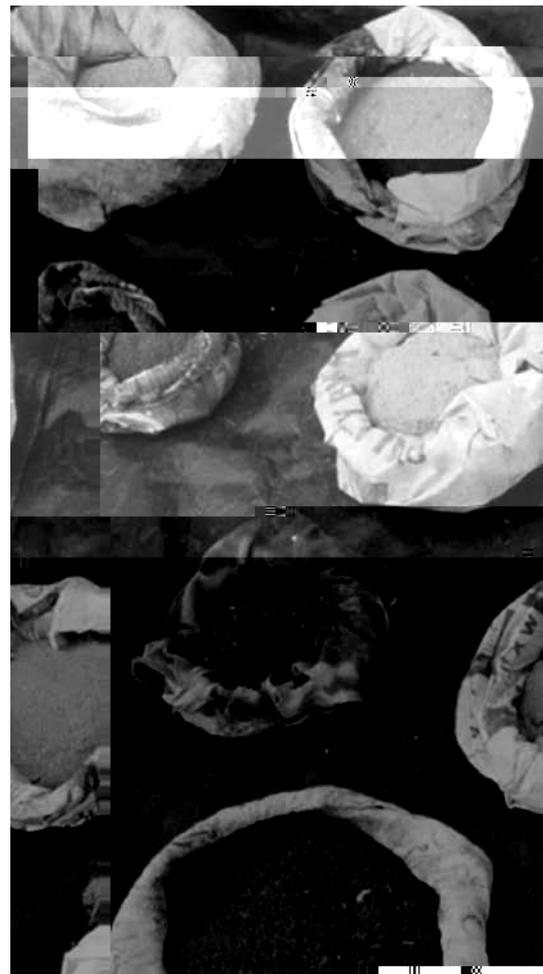
L'EEB a estimé que le statu quo de la déforestation et des changements de l'utilisation foncière engendrerait des pertes annuelles en 'capital naturel' d'une valeur de 1.3 à 3.1 billions d'euros, une somme qui excède le capital financier total perdu par le secteur bancaire en 2008, leur pire année dans l'histoire.

Qu'il s'agisse des personnes ordinaires ou des gouvernements nationaux, il existe un manque de compréhension de la nature limitée des 'biens publics' naturels, de leur contribution à l'économie, et de leur importance plus large dans le maintien du bien-être humain. L'EEB explique que les problèmes résident souvent dans le caractère public de l'accès aux ressources naturelles, conjugué à des droits de propriété peu clairs et la carence de lois nationales applicables ou de traités internationaux efficaces. Ensemble, ces effets conduisent à l'épuisement de la

biodiversité et des services écosystémiques, au cours d'un nivellement par le bas appelé « la tragédie des biens communs ». Au sein de ce cadre exploitant et non-pérenne, ce sont les pauvres qui souffrent le plus dans la mesure où leurs moyens d'existence dépendent lourdement des ressources environnementales.

Le but à long terme de l'EEB est de rassembler et de communiquer la meilleure analyse économique et scientifique disponible au sujet de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. Grâce à cet exercice, notre but est d'aider les décideurs politiques, les administrateurs, les entreprises et les citoyens à formuler des réponses pour adresser les pertes que nous constatons tout autour de nous. Ces actions collectives ont le pouvoir de stopper et d'inverser les pertes en capital naturel et d'améliorer le bien-être de l'humanité, particulièrement celui des pauvres.

L'EEB a publié un certain nombre de rapports sur le sujet depuis mai 2008 (voir www.teebweb.org). Nous avons une année chargée devant nous jusqu'à la 10ème Conférence des Parties (COP 10 en anglais) et une année chargée devant nous jusqu'à la 10ème Conférence des Parties (COP 10 en anglais) et une année chargée devant nous jusqu'à la 10ème Conférence des Parties (COP 10 en anglais).





publics? Cela dépend largement des choix politiques que nous effectuons, lesquels déterminent si un bien est privé ou public. Il existe de nombreux exemples d'initiatives de politiques des gouvernements nationaux et d'investissements du secteur privé qui sont en train de changer cette dynamique en récompensant par des bénéfices non reconnus. Au Costa Rica par exemple, les paiements pour services environnementaux sont une véritable stratégie nationale pour la

Mondial évaluant les risques mondiaux (par exemple, la pénurie d'eau douce, la famine, la migration, la nutrition, les pandémies, les catastrophes, le commerce illégal, etc.) ont admis que les pertes de biodiversité et d'écosystèmes constituaient des forces sous-jacentes clés. À mesure que croît cette conscience en dehors du milieu de la

conservation, des changements surviendront. Considérant la perte rapide de biodiversité et d'écosystèmes et les effets qui en résultent sur le bien-être des pauvres en particulier, la question de savoir si nous avons le choix dans la caractérisation des biens publics mondiaux devient importante. Les biens publics doivent-ils toujours demeurer

Le financement de REDD-plus : générer le consensus à travers le dialogue

Stuart Maginnis (UICN) et **James Griffiths** (WBCSD), co-présidents du Dialogue sur les Forêts, et **Jan Willem den Besten** de l'UICN rendent compte des récents progrès des réflexions sur l'architecture financière de REDD-plus.

En 2009, le Dialogue sur les Forêts (TFD pour les sigles en anglais) a organisé une série de dialogues avec pour objectif l'architecture financière de REDD-plus. Les réunions ont produit des recommandations qui ont informé directement les décideurs politiques et ont ancré les voix des parties prenantes sur les forêts dans le débat global sur REDD-plus. Le Dialogue sur les forêts est une plate-forme informelle mais influente, pour que les acteurs intéressés par les forêts traitent les défis du secteur forestier.

L'inclusion d'options plus larges pour l'atténuation forestière, telle que listée dans le Plan d'Action de Bali, est maintenant largement reconnue comme essentielle pour que la communauté internationale puisse atteindre de façon accélérée la stabilité atmosphérique en 2020. REDD-plus doit assurer la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière par la conservation et la restauration des forêts, et par leur gestion durable. Bien que le cahier des charges d'un accord sur REDD-plus soit toujours en cours de négociation à l'UNFCCC, les débats continuels indiquent la persistance de sujets de désaccords considérables.

Etant donné la complexité des thèmes et des intérêts forestiers, le succès du Dialogue sur les forêts à générer un langage consensuel au sein des parties prenantes sur les forêts est remarquable. Le rapport REDD-plus largement applaudi, qui était le résultat d'un flot de dialogues auxquels plus de 275 parties prenantes sur les forêts ont participé durant l'année 2008 en est bien la preuve. Les discussions du Dialogue sur les forêts de 2009 sur le financement de REDD-plus ont réuni des parties prenantes de secteurs scientifiques, environnementaux et d'entrepreneurs, ainsi que des populations indigènes et des communautés forestières. Les dialogues ont abouti à des recommandations qui ont été publiées pour les décideurs politiques, en octobre, durant les réunions de l'UNFCCC à Bangkok.

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité pour le REDD-plus de réduire les émissions de manière efficace et équitable, tout en conservant une intégrité atmosphérique, sociale et environnementale. L'approche par étapes a été largement plébiscitée, ce qui permet aux pays de s'engager très tôt dans des activités préparatoires qui s'orientent sur la construction de cadres nationaux spécifiques pour identifier

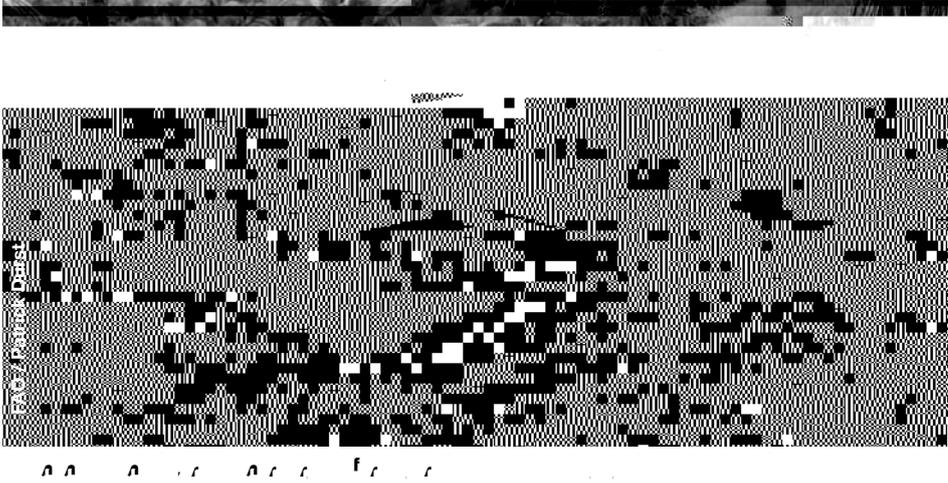
et s'attaquer aux causes du déboisement. Ces étapes préparatoires de REDD doivent se concentrer sur des réformes de gouvernance et de construction d'aptitudes. La clarification des droits fonciers, sur le carbone et la propriété, la construction d'aptitudes et le renforcement de l'application de la loi forestière sont des composantes essentielles. Les droits des populations indigènes et des communautés locales doivent être reconnus et développés à chaque étape.

Le dialogue sur le financement de REDD a créé un cadre opératoire sous forme de matrice, comprenant des requis pour l'obtention des résultats, des garanties et des dispositions financières clés, pour chacune des trois étapes de l'approche par étape : la préparation ; les politiques et les mesures ; et les paiements basés sur l'exécution. L'approche par étape permet des dispositions financières qui vont au-delà des discussions « fonds versus marchés » quand les pays développent des portefeuilles pour le financement. Les premières phases de préparation pourraient être appuyées par des fonds bilatéraux et multilatéraux, tandis que les étapes postérieures peuvent être graduellement liés aux marchés volontaires ou obligatoires pour les paiements basés sur



Durant les derniers dix-huit mois, le Gouvernement Royal du

Améliorer l'investissement dans les forêts contrôlées localement



Chris Buss de l'UICN retrace les opinions de trois groupes de détenteurs de droits forestiers sur la nécessité d'investissements dans les forêts locales.

Les « détenteurs de droits » sur les forêts locales – les personnes qui vivent dans les forêts, en dépendent et sont les propriétaires traditionnels et les gardiens de beaucoup de forêts dans le monde – ont souvent été marginalisés des opportunités d'investissement et des discussions. Un processus est maintenant en cours, soutenu par le Dialogue sur les Forêts et les Partenariats sur les Forêts, pour explorer les opportunités et les contraintes d'investir dans des forêts contrôlées localement. Parmi ceux qui participent à ce processus, il y a les membres de trois groupes importants de « détenteurs de droits » : l'Alliance Internationale des Populations Indigènes et Tribales des Forêts Tropicales (IAITPTF), l'Alliance Internationale de Forêts Familiales (IFFA) et l'Alliance Globale de Foresterie Communautaire (AGFC). Ensemble, ces alliances contrôlent plus d'un quart des forêts de la planète. Ici, des représentants de ces trois groupes donnent leur opinion sur ce que signifie l'investissement dans leur contexte et ce qui est requis pour qu'ils puissent réaliser leur potentiel d'investissement.

Estebancio Castro Dia (IAITPTF)

Historiquement, les peuples indigènes, gouvernements, organisations non-gouvernementales et les intérêts commerciaux forestiers ont souvent été en conflit. De ce

fait, il est nécessaire de comprendre les points de vue des communautés sur le développement. D'après notre expérience, il ne pourra pas y avoir de développement durable ni d'investissement propre dans les forêts et de futur pour nos peuples tant que notre participation totale et effective ne sera pas atteinte. Toutes les initiatives d'investissement devraient être précédées d'évaluation d'impact social, culturel, environnemental et sur la santé. Toutes ces études et projets devraient être ouverts à l'examen du public et débattus par les populations indigènes affectées. Investir dans la sylviculture contrôlée localement doit se faire dans le respect des droits des peuples indigènes à utiliser et posséder leurs territoires et les ressources desquelles ils dépendent. Aucun programme de conservation de la biodiversité ou d'initiatives de changement climatique ne devrait être promu sur nos territoires sans notre consentement libre, préalable et informé et sans la reconnaissance et la mise en place de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes comme il a été annoncé à travers nos organisations indigènes.

Peter de Marsh (IFFA)

Les forêts familiales à travers le monde offrent d'énormes possibilités

d'investissements en gestion forestière intensive et en transformation de produits forestiers. Les gens qui dépendent de ces forêts ont aussi un besoin urgent de nouveaux investissements pour construire la capacité communautaire et améliorer leurs moyens d'existence. L'intérêt antérieur du secteur financier a été limité concernant les investissements communautaires. Une des raisons est la nature peu conventionnelle de plusieurs des actifs et des risques associés à ces investissements. Actifs comme le bois sur pied, les bénéfices environnementaux des forêts, les connaissances locales et traditionnelles sur les forêts et la capacité locale de protéger les forêts en dehors des méthodes normales d'évaluation. Les modèles d'entreprises qui peuvent combiner plusieurs activités, la subsistance et la production commerciale, le travail familial payé, et des entreprises qui insistent sur le fait de s'engager dans des politiques qui favorisent la cohésion sociale, se trouvent bien en dehors de la zone de sécurité du secteur financier. Les barrières qui en découlent sont des problèmes de perception et de compréhension qui peuvent être réduites par le dialogue. Un tel dialogue peut aider à lier les intérêts des communautés et des investisseurs à travers les opportunités émergentes.

Ghan Sh am Pande (AGFC)

La plupart des ressources naturelles mondiales sont contrôlée par l'Etat. Les communautés locales sont laissées pour compte dans le contrôle et la gestion des ressources naturelles. Beaucoup d'histoires de lutte par les communautés locales pour l'obtention de droits de propriété forestière existent, mais peu de cas existe où les droits de propriété ont été donnés par l'Etat. Cela a pour conséquence de faibles opportunités d'investissement pour les communautés locales. Les interventions communautaires pour traiter les problématiques environnementales, économiques et sociales devraient être en lien avec les opportunités émergentes et les défis liés aux moteurs sectoriels plus amples, comme le changement climatique. Les communautés qui gèrent des forêts locales possèdent un

Il n'existe aucun doute sur le fait que la surface forestière qui a besoin d'être restaurée est beaucoup plus importante que les ressources disponibles pour la restaurer. Un système rationnel d'attribution des ressources est requis, et l'attribution de faibles ressources est la base de l'économie.

Cependant, l'utilisation d'outils économiques standards pour décider entre les alternatives forestières et non-forestières, a mené à des décisions désastreuses et à une destruction forestière généralisée. La sylviculture a été défavorisée par l'application de taux d'actualisation élevés, l'omission des externalités et la non prise en compte des périodes longues en sylviculture, les spécificités fréquentes des flux de coûts et bénéfiques, et la non prise en compte de la gamme entière des services forestiers.

Un exemple extrême du potentiel résultat de ce type de prise de décision est la décision d'exploiter au sein d'un paysage forestier car le taux de revient d'exploiter à court terme est souvent beaucoup plus important que de préserver la terre boisée et les coûts de réparer les dommages causés par les pratiques d'exploitations destructives profondes historiquement externalisés. Ceci a provoqué des pertes importantes de forêts dans beaucoup de pays moins développés. Une alternative au regard des retours futurs sur investissement en restauration forestière serait alors de simplement faire payer le prix de la restauration à ceux qui ont bénéficié de sa destruction, c'est le principe du « pollueur payeur ». Retrouver les parties responsables qui ont bénéficié de la destruction forestière et ensuite garantir l'obtention d'un dédommagement de leur part seraient un défi, bien que les compagnies d'exploitation qui détruisent seraient un point de départ évident.

La prise de décision produisant des résultats aussi pervers dans certains endroits du monde, la décision entre des alternatives forestières et non forestières sur une parcelle de terre déterminée est enlevée aux analystes économiques, et laissée aux investisseurs afin qu'ils choisissent des alternatives au sein de la sylviculture. Par exemple, le couvert forestier de l'Allemagne est protégé par la constitution. Ceci élimine en effet les coûts d'opportunité qu'il y aurait dans la prise de décision pour maintenir un couvert forestier, en forçant les preneurs de décisions à se concentrer sur les décisions internes de la sylviculture. Ce système ne génère pas autant de bénéfice économique que la conservation forestière, mais les bénéfices publics de conserver cette forêt sont énormes.

Ceci soulève le sujet de l'équité, cependant : qui paie et qui en bénéficie ? Il existe une importante suspicion que dans la l'Allemagne est prtrtunité q9ies f[ef)aul(t)-29re au-1.333 TD7sbv0res s



2. Editorial

3. L'intégration des marchés

concernant la qualité et le ravitaillement en eau, mais contribuent également à la conservation et à l'amélioration des stocks de carbone au sein des forêts. Une intégration institutionnelle locale réussie au sein des marchés du carbone sera déterminante pour la mise en œuvre avec succès de tout accord post-Copenhague. Mettre à profit les modèles de PSE basés sur les bassins versants existants pourrait être la clé pour l'obtention d'un succès précoce.

David Huberman, david.huberman@iucn.org

David Huberman est chargé de programme au Programme pour l'Économie et l'Environnement de l'UICN. Il est la Responsable de la Thématique Pauvreté et Paysages pour l'initiative Moyens d'existence et Paysages de l'UICN et est la Responsable de la Thématique Marchés et Incitations de cette initiative.

4. Exploiter les multiples bénéfices des forêts

– par les pays – des concepts relatifs au projet, une plus grande équité et prévisibilité dans l'accès aux ressources par les pays en développement, une plus grande transparence de l'ensemble du processus de développement des projets et une simplification de l'ensemble des cycles de projet. Pour certains types de projets, le conseil du FEM est aussi en train d'explorer la possibilité d'élargir le nombre d'agences du FEM accréditées pour accéder directement aux ressources du FEM, parmi lesquelles les agences des pays en voie de développement. Ces

réformes et d'autres contribuent à la consolidation d'un scénario qui semble très prometteur pour une reconstitution des ressources de la caisse du FEM pour la période 2010-2013. Les chiffres définitifs de la reconstitution devraient être présentés en mai 2010.

Gustavo A. B. da Fonseca, gfonseca1@thegef.org.

5. Une vision large des forêts

SFM, et nous permettra également d'identifier ce que nous ne connaissons pas encore. Reconnaître l'ensemble des fonctions des forêts et leurs liens avec les autres secteurs contribuera fortement à la mise en œuvre du REDD-plus tant au niveau national qu'international. Par-dessus tout, la valeur du processus repose dans le dialogue qu'il générera – un dialogue qui, à son tour, accentuera le SFM comme une priorité de financement et permettant ainsi que des fonds soient mis à disposition sur la base d'une vision à 360 degrés.

¹ Le titre complet de la résolution est "Résolution sur les moyens de la mise en œuvre d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, adopté lors de la session spéciale du FNUF-9 le 30 septembre 2009. Ce document est disponible à www.un.org/desa/forests.

Benjamin Singer, singerb@un.org

le Ghana, le Burkina Faso, la RDP Lao et le Pérou. En prenant en compte le niveau de financement actuellement disponible pour le FIP, le Sous-comité a invité le groupe expert du FIP à lui recommander six pilotes additionnels, en ordre prioritaire et avant la prochaine réunion.

Pour être efficace dans le domaine REDD-plus, il est également essentiel que l'appui se construise à partir de la base, en incorporant les communautés forestières, les populations indigènes et les autres communautés locales.

important potentiel de combiner les bénéfices environnementaux aux moyens d'existence, mais cela nécessite de repenser fondamentalement la réforme légale et politique, la gouvernance sectorielle et locale des ressources naturelles et améliorer les services. Ces éléments auraient besoin d'un cadre juridique solide et d'un soutien financier public des agences de l'Etat et les financements de bailleurs de fonds afin de fournir une plate-forme pour

12. Cambodge : travers REDD

10. Financement de REDD-plus

13. Investir dans les entreprises forestières locales

nombre de personnes dépendantes des forêts que ces alliances représentent, il reste à espérer que des donateurs éclairés répondront à leur suggestion.

FAO (1987) Small scale forest enterprises. *UI* 157-158. FAO, Rome Italy.

Macqueen, D.J. (2007) Connecting small enterprises in ways that enhance the lives of forest-dependent people. *Unasylva* 58 (228): 26-30.

Mayers, J. (2006) Small and medium-sized forestry enterprises. *Tropical Forestry Review*, 16 (2): 10-11.

TFD (2009) Scoping Dialogue on Investing in Locally Controlled Forestry, 9-10 June 2009 – Brussels, Belgium. The Forest Dialogue, New Haven, USA.

 **Duncan Macqueen**, duncan.macqueen@iied.org

11. Financement de REDD-plus